



## Commission de la Famille et de l'Intégration

### Procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2020

La réunion a eu lieu par visioconférence

#### Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion de la Commission de la Famille et de l'Intégration du 22 juillet 2020 ainsi que du projet de procès-verbal de la réunion jointe Logement/Famille du 2 juillet 2020
2. 7698 Projet de loi portant modification de la loi du 20 juin 2020 portant introduction d'un congé pour soutien familial dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19
  - Désignation d'un rapporteur
  - Présentation du projet de loi et examen de l'avis du Conseil d'Etat
  - Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. 7666 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2021 et modifiant :
  - 1°la loi modifiée du 7 août 1920 portant majoration des droits d'enregistrement, de timbre, de succession, etc. ;
  - 2°la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931 (« Abgabenordnung ») ;
  - 3°la loi modifiée du 27 novembre 1933 concernant le recouvrement des contributions directes, des droits d'accise sur l'eau-de-vie et des cotisations d'assurance sociale ;
  - 4°la loi modifiée du 9 juillet 1937 sur l'impôt sur les assurances ;
  - 5°la loi modifiée du 1<sup>er</sup> février 1939 sur l'impôt dans l'intérêt du service d'incendie ;
  - 6°la loi modifiée du 28 janvier 1948 tendant à assurer la juste et exacte perception des droits d'enregistrement et de succession ;
  - 7°la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État ;
  - 8°la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
  - 9°la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;
  - 10°la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement ;
  - 11°la loi modifiée du 14 mai 1997 relative à la participation à des institutions financières internationales ;
  - 12°la loi modifiée du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance ;
  - 13°la loi modifiée du 28 avril 1998 portant
    - a)harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal ;
    - b)modification de l'article 5 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail ;
    - c)modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat ;

14°la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 ;  
15°la loi modifiée du 23 décembre 2004 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre ;  
16°la loi modifiée du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (« SPF ») ;  
17°la loi modifiée du 16 décembre 2008 concernant l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg ;  
18°la loi du 19 décembre 2008 portant révision du régime applicable à certains actes de société en matière de droits d'enregistrement, portant transposition de la directive 2008/7/CE du Conseil du 12 février 2008 concernant les impôts indirects frappant les rassemblements de capitaux, modifiant: la loi modifiée du 7 août 1920, portant majoration des droits d'enregistrement, de timbre, de succession, etc., la loi modifiée du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, la loi modifiée du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR), la loi modifiée du 13 juillet 2005 relative aux institutions de retraite professionnelle sous forme de sepcav et assep, la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, et abrogeant la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement ;  
19°la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif ;  
20°la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;  
21°la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'Etat ;  
22°la loi du 23 juillet 2016 portant création d'un impôt dans l'intérêt des services de secours ;  
23°la loi modifiée du 23 décembre 2016  
1. instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement ;  
2. modifiant la loi modifiée du 23 décembre 2004 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre ;  
24°la loi modifiée du 20 juillet 2017 ayant pour objet la mise en place d'un régime d'aide à l'investissement à finalité régionale ;  
25°la loi modifiée du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale et portant abrogation de la loi modifiée du 22 décembre 1993 ayant pour objet la relance de l'investissement dans l'intérêt du développement économique

- Rapporteur : Monsieur François Benoy

7667    Projet de loi relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2020-2024

- Rapporteur : Monsieur François Benoy

- Budget pour l'exercice 2021 du Ministère de la Famille et de l'Intégration

\*

Présents : Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Gilles Baum, M. Marc Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Tess Burton, Mme Francine Closener, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Max Hahn, Mme Carole Hartmann, M. Fred Keup, M. Charles Margue, M. Jean-Paul Schaaf, M. Marc Spautz

Mme Corinne Cahen, Ministre de la Famille et de l'Intégration

M. Pierre Lammar, Mme Sandy Zoller, Mme Manon Thill, Mme Jessica Greenwood, du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

M. Jean-Paul Bever, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Georges Mischo, M. Serge Wilmes

M. Marc Goergen, observateur délégué

M. François Benoy, rapporteur des projets de loi 7666 et 7667

\*

Présidence : M. Max Hahn, Président de la Commission

\*

**1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion de la Commission de la Famille et de l'Intégration du 22 juillet 2020 ainsi que du projet de procès-verbal de la réunion jointe Logement/Famille du 2 juillet 2020**

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont approuvés.

**2. 7698 Projet de loi portant modification de la loi du 20 juin 2020 portant introduction d'un congé pour soutien familial dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19**

**Désignation d'un rapporteur**

La Commission de la Famille et de l'Intégration désigne Monsieur le Président Max Hahn (DP) comme rapporteur du projet de loi n°7698.

**Présentation du projet de loi et examen de l'avis du Conseil d'État**

Le projet de loi n°7698 a comme objet la prolongation du congé pour soutien familial jusqu'au 25 mai 2021 et modifie à cette fin l'article 6 de la loi du 20 juin 2020 portant introduction d'un congé pour soutien familial dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19<sup>1</sup>.

Le projet de loi n°7698 n'appelle pas d'observations de la part du Conseil d'État quant au fond ; les observations d'ordre légistique ont été dûment prises en compte.

---

<sup>1</sup> Loi du 20 juin 2020 portant introduction d'un congé pour soutien familial dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19, Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial A n°533, 25 juin 2020.

## Échange de vues

Monsieur Marc Spautz (CSV) exprime son étonnement quant au montant peu élevé repris dans la fiche financière afférente au projet de loi sous rubrique.

Madame le Ministre Corinne Cahen spécifie que la fiche financière reprend le cas où 20 personnes seront contraintes de recourir au congé pour soutien familial et qu'actuellement seulement 15 personnes en ont fait la demande.

Madame Chantal Gary (déi gréng) s'interroge sur le nombre maximal de personnes qui ont recouru à ce mécanisme.

Madame le Ministre Corinne Cahen indique que ce nombre s'élève à 57 personnes.

## Présentation et adoption d'un projet de rapport

Monsieur le Président-Rapporteur procède à une présentation succincte du projet de rapport.

Ledit projet de rapport ne suscite pas d'observations dans le chef des membres de la Commission de la Famille et de l'Intégration.

## Temps de parole

La Commission de la Famille et de l'Intégration propose de retenir le modèle de base pour les débats en séance publique.

## Vote

Le projet de rapport sous rubrique est adopté à l'unanimité des membres de la Commission de la Famille et de l'Intégration.

- 3. 7666    **Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2021 et modifiant :****
- 1°la loi modifiée du 7 août 1920 portant majoration des droits d'enregistrement, de timbre, de succession, etc. ;**
  - 2°la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931 (« Abgabenordnung ») ;**
  - 3°la loi modifiée du 27 novembre 1933 concernant le recouvrement des contributions directes, des droits d'accise sur l'eau-de-vie et des cotisations d'assurance sociale ;**
  - 4°la loi modifiée du 9 juillet 1937 sur l'impôt sur les assurances ;**
  - 5°la loi modifiée du 1<sup>er</sup> février 1939 sur l'impôt dans l'intérêt du service d'incendie ;**
  - 6°la loi modifiée du 28 janvier 1948 tendant à assurer la juste et exacte perception des droits d'enregistrement et de succession ;**
  - 7°la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État ;**
  - 8°la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;**
  - 9°la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;**
  - 10°la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement ;**
  - 11°la loi modifiée du 14 mai 1997 relative à la participation à des institutions financières internationales ;**
  - 12°la loi modifiée du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance ;**
  - 13°la loi modifiée du 28 avril 1998 portant**

a) harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal ;  
 b) modification de l'article 5 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail ;  
 c) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat ;  
 14° la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 ;  
 15° la loi modifiée du 23 décembre 2004 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre ;  
 16° la loi modifiée du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (« SPF ») ;  
 17° la loi modifiée du 16 décembre 2008 concernant l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg ;  
 18° la loi du 19 décembre 2008 portant révision du régime applicable à certains actes de société en matière de droits d'enregistrement, portant transposition de la directive 2008/7/CE du Conseil du 12 février 2008 concernant les impôts indirects frappant les rassemblements de capitaux, modifiant: la loi modifiée du 7 août 1920, portant majoration des droits d'enregistrement, de timbre, de succession, etc., la loi modifiée du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, la loi modifiée du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR), la loi modifiée du 13 juillet 2005 relative aux institutions de retraite professionnelle sous forme de sepcav et assep, la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, et abrogeant la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement ;  
 19° la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif ;  
 20° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;  
 21° la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'Etat ;  
 22° la loi du 23 juillet 2016 portant création d'un impôt dans l'intérêt des services de secours ;  
 23° la loi modifiée du 23 décembre 2016  
 1. instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement ;  
 2. modifiant la loi modifiée du 23 décembre 2004 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre ;  
 24° la loi modifiée du 20 juillet 2017 ayant pour objet la mise en place d'un régime d'aide à l'investissement à finalité régionale ;  
 25° la loi modifiée du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale  
 et portant abrogation de la loi modifiée du 22 décembre 1993 ayant pour objet la relance de l'investissement dans l'intérêt du développement économique

7667    **Projet de loi relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2020-2024**

Madame le Ministre Corinne Cahen procède à la présentation des projets de loi sous rubrique et souligne que le projet de budget pour l'année 2021 s'inscrit dans une logique de continuité conditionnée par l'esprit même qui sous-tend l'action du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, qui est celui de venir en aide aux personnes vulnérables. Ainsi, il ne s'agit nullement de rétrécir les dépenses du Ministère en ce que la crise sanitaire n'a fait qu'augmenter les disparités qui existaient d'ores et déjà et lesquelles le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région tente de combler.

L'oratrice met l'accent sur quelques points précis du budget comme les postes dédiés au soutien de certains acteurs dans le domaine social, une évaluation du nouveau régime du revenu d'inclusion sociale (ci-après « REVIS »), l'élaboration du plan d'action de la mise en œuvre des résolutions adoptées en relation avec la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées du 13 décembre 2006 (ci-après « CRDPH »), l'instauration d'un centre de communication, la confection d'une étude au sujet des discriminations ethno-raciales au Luxembourg et le soutien des communes concernant certaines actions promouvant l'intégration au niveau local. Il est insisté que la politique d'investissement est maintenue à un niveau élevé en dépit des évolutions budgétaires négatives provoquées par la crise sanitaire pour la simple raison que le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région est responsable des catégories de personnes les plus vulnérables, que ce soit à cause de leur statut social, de leur âge, etc., qui ont été touchées disproportionnellement par les effets de la pandémie Covid-19.

Monsieur Charles Marque (déli gréng) se demande si le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région songe à intégrer les connaissances acquises lors de la crise sanitaire en matière architecturale en ce qui concerne la conception des structures pour personnes âgées. Les structures qui s'étendent sur plusieurs bâtiments de moindre taille auraient été moins sévèrement impactées par les infections au coronavirus que celles qui occupent un seul bâtiment de taille plus importante.

Madame le Ministre Corine Cahen relève que la crise sanitaire a montré que les structures pour personnes âgées construites dans les dernières années ont mieux résisté aux vagues virales que celles hébergées dans des bâtiments plus anciens en ce que l'on essaie depuis quelque temps déjà de répartir les résidents dans plusieurs immeubles lors de nouvelles constructions. Il est dès lors nécessaire de procéder à des rénovations pour ce qui est des structures pour personnes âgées moins récentes afin de les adapter aux nouvelles exigences, notamment en matière sanitaire.

Monsieur Marc Spautz (CSV) se montre inquiet des projets en cours relatifs aux structures pour personnes handicapées.

Madame le Ministre Corinne Cahen signale qu'aucun projet en cours n'a été recalé et qu'elle n'a pas eu connaissance de retards quant à la progression des constructions. Or, les gestionnaires des structures pour personnes handicapées servent de maîtres d'ouvrage, ainsi il serait possible que ceux-ci aient adapté leurs délais sans que l'oratrice n'en ait été mise en connaissance.

Monsieur Marc Spautz (CSV) s'interroge sur l'avancement du plan communal d'intégration et sur les modalités de sa mise en œuvre ; est-ce que le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région prévoit un soutien spécifique aux communes ou est-ce qu'il se limitera à des aides financières ?

Madame le Ministre Corinne Cahen note que le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a adressé un questionnaire à de nombreux intervenants dans le domaine afin d'élucider les différentes positions et contributions éventuelles quant au plan communal d'intégration. Cette première phase de consultation générale sera suivie d'entrevues avec

les différents partenaires du Ministère pour ensuite alimenter un débat de consultation en séance publique. Ce débat servira à sonder les opinions des différents groupes politiques afin de nouer un consensus traversant les camps idéologiques qui sera repris comme base pour un futur projet de loi. L'oratrice prévoit que les communes ne seront nullement laissées à leurs propres sorts ni financièrement, ni en termes de support personnel. Ainsi, il est fait mention d'un soutien qui sera fourni soit par le Ministère même, soit par un de ses partenaires.

Madame Djuna Bernard (déi gréng) souhaite connaître l'origine de la divergence entre les montants alloués aux offices sociaux pour les années 2020 et 2021. Le budget 2021 prévoit une participation aux frais de fonctionnement des offices sociaux de 13 millions d'euros<sup>2</sup>, tandis que le budget pour l'année 2020 n'en mentionnait que 11 millions<sup>3</sup>.

Madame le Ministre Corinne Cahen précise que cette différence est due à des adaptations purement mathématiques pour que l'on puisse éviter des remboursements excessifs.

Madame Djuna Berna (déi gréng) souhaite, en outre, s'enquérir au sujet du parcours d'intégration accompagné.

Madame le Ministre Corinne Cahen souligne qu'il n'y a pas d'évolution à dénoter en raison de la crise sanitaire qui a considérablement limité l'envergure du parcours d'intégration accompagné, notamment en rendant impossible la tenue de cours en présentiel. L'oratrice fait tout de même part de son intention de réformer ce mécanisme en rattachant le succès des individus concernés non à la présence aux différents cours, mais à la performance des participants.

Monsieur Paul Galles (CSV) requiert des précisions en ce qui concerne le centre de communication auquel Madame le Ministre faisait brièvement allusion ci-dessus.

Madame le Ministre Corinne Cahen indique que le centre de communication a pour vocation de devenir l'adresse unique vers laquelle les personnes malentendantes ou à besoins spécifiques en matière de communication, nécessitant par exemple une traduction en langage facile, peuvent se retourner. Le Ministère est en train de consulter des experts avant de finaliser un projet de centre de communication.

En dernier lieu, Monsieur Jean-Paul Schaaf (CSV) déplore le manque de précision en ce qui concerne les multiples intervenants et intermédiaires avec lequel le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région collabore pour la mise en œuvre de sa politique en ce que le projet de budget ne les reprend nullement. Or, il serait intéressant de connaître le détail des flux monétaires.

Madame le Ministre Corinne Cahen procède à une succincte énumération des partenaires qui existent dans les domaines dans lesquels le Ministère agit principalement, mais concède ne pas pouvoir donner un relevé exhaustif de tous les intervenants parce que les projets auxquels le Ministère contribue ne s'inscrivent pas dans une logique annuelle, par opposition au budget, ce qui rendrait une comparaison peu intéressante.

\*

---

<sup>2</sup> Article 43.040, loi du 19 décembre 2020 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2021, Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial A n°1061, 23 décembre 2020.

<sup>3</sup> Article 43.040, loi du 20 décembre 2019 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2020, Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial A n°886, 23 décembre 2019.

Luxembourg, le 18 novembre 2020

Le Secrétaire-administrateur,  
Noah Louis

Le Président de la Commission de la Famille et de  
l'Intégration,  
Max Hahn